

Nouméa, le 30 mars 2020,

AVIS AUX OPERATEURS
Levée des mesures de restriction préventives prises
dans le cadre de la crise du coronavirus

Le 18 mars 2020, face à l'inquiétude des consommateurs concernant les approvisionnements en produits de première nécessité dans le cadre de la crise COVID-19, la DAE a invité les acteurs de la distribution à limiter la vente par passage en caisse pour certaines catégories de produits, afin d'éviter un phénomène de sur-stockage et une fragilisation des stocks stratégiques de produits de première nécessité.

Dans le même temps, la DAE a réalisé un état des lieux des stocks de produits finis et de matières premières disponibles en Nouvelle-Calédonie. A la suite de cette analyse, le risque de pénurie est écarté et il apparaît que l'ensemble des acteurs de la production et de la distribution sont en capacité d'approvisionner le marché sans difficulté.

Par ailleurs, la période de "fébrilité" qu'ont connu certains consommateurs à l'annonce du confinement à venir semble s'être calmée et les consommateurs adoptent désormais une attitude responsable face à leurs approvisionnements. Les acteurs de la distribution observent également que le niveau de consommation semble être revenu à la normale.

Ainsi, la DAE invite tous les acteurs de la distribution à lever l'ensemble des mesures de restriction mises en place le 18 mars 2020.

Cette décision est susceptible d'être révisée en fonction de l'évolution de la consommation.

La directrice adjointe
des affaires économiques



Roxanne BRUN

Contact :

Direction des affaires économiques
Tél. : 23.22.50

